Le budget communal

Olne
Histoire d'avenir

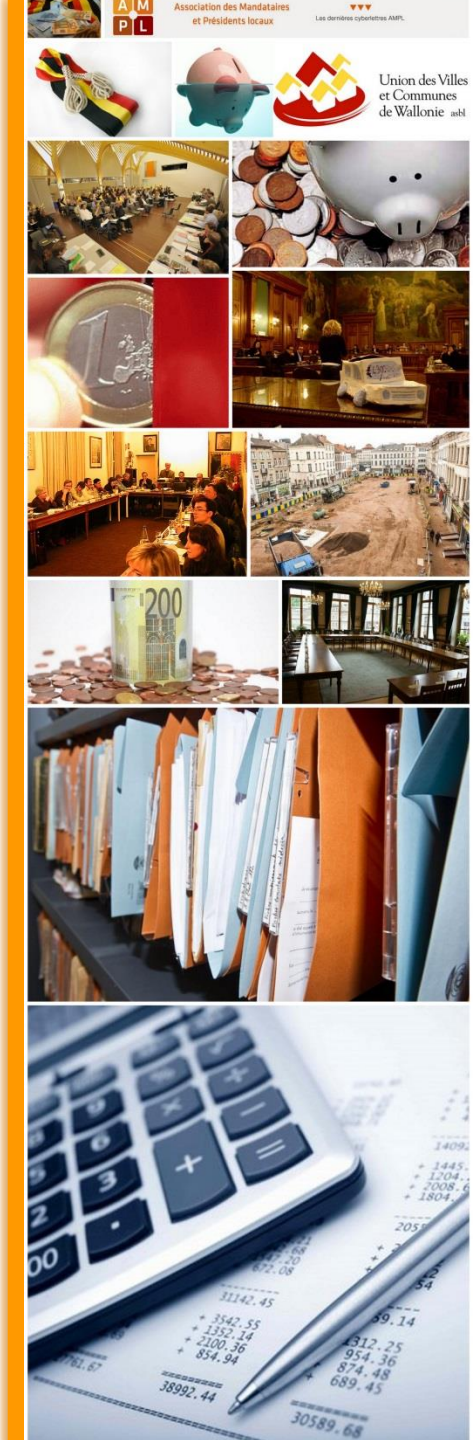

Documents de référence

- **Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD)**

- **Le règlement général de la comptabilité communale (RGCC)**

- **Circulaire budgétaire annuelle du Ministre des pouvoirs locaux**

Le budget

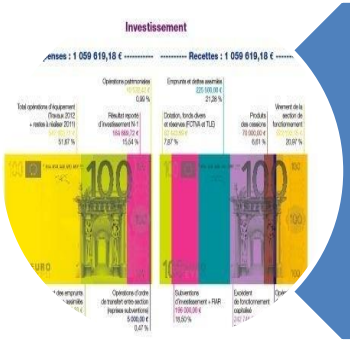

Le BUDGET communal = LA BASE de toute action communale

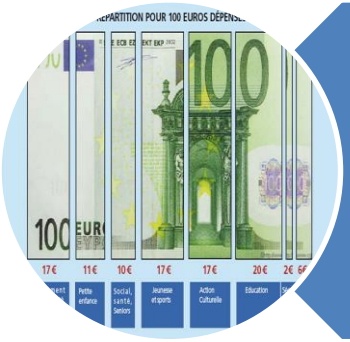

Toute idée, aussi séduisante soit-elle, ne peut trouver sa concrétisation politique QUE via une inscription budgétaire

Définition

- Document de gestion **prévisionnelle**
- Acte qui traduit en chiffres la **volonté politique** de la majorité en place
- Il comprend l'estimation précise de **toutes les recettes et dépenses** susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier à l'exception des mouvements de fonds opérés pour le compte de tiers ou n'affectant pas la trésorerie

Principes fondamentaux

1. Annualité :

- Le budget couvre une année comptable : **du 1er janvier au 31 décembre**
- Conséquences :
  - Les crédits budgétaires propres à l'exercice ne peuvent pas servir au paiement des dépenses des exercices antérieurs
  - Les parties des crédits non utilisés ne peuvent être reportés à l'exercice suivant

2. Unité

- Il n'y a qu'un seul budget, une seule comptabilité, une seule encaisse

3.Universalité

- Toutes les prévisions de recettes et dépenses doivent figurer au budget. Toute compensation est interdite.

4. Sincérité

- Le budget ne peut faire apparaître un équilibre ou un boni fictif

5. Spécialité

- **Dépenses obligatoires** :
  - Dépenses dont l'exécution résulte d'obligation ou d'engagements de
  - la commune (lois, décisions judiciaires, contrats etc.)
- **Dépenses facultatives :**
  - Dépenses que la commune est libre de s'imposer ou de supprimer par simple inscription ou radiation budgétaire (frais de réception, subsides accordés etc.)

Les crédits de dépenses sont **classés par nature** et ne peuvent être consacrés à d'autres fins que celles que leur assigne le budget

Interdiction de **dépassement** de crédits de dépenses et tout transfert non autorisé

Le Collège ne peut donc pas imputer une dépense sur un crédit dont la finalité et la nature ne correspondent pas avec celle de l'article concerné

Le Collège ne peut transférer l'entièreté ou une partie du crédit d'un article du budget vers un autre article sans autorisation du Conseil communal (> CMB)

6. Publicité

- Principe prévu dans la constitution et le décret
- Concrètement : vote du budget en séance publique et insertion au mémorial administratif

7. Equilibre

- Le budget ne peut présenter un solde en déficit tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, ni faire apparaître un équilibre ou un boni fictif

Structure du budget

- BUDGET
  - ORDINAIRE
    - RECETTES
      - prestations
        transferts
        dette
      - exercice propre
        exercices antérieurs
    - DÉPENSES
      - personnel
        fonctionnement
        transferts
        dette
  - EXTRAORDINAIRE
    - RECETTES
      - transferts
        investissements
        dette
      - exercice propre
        exercices antérieurs
    - DÉPENSES
      - transferts
        investissements
        dette

Budget ordinaire

- Ensemble des recettes et dépenses qui se produisent **au moins une fois au cours de chaque exercice financier** et qui assure à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers

Budget extraordinaire

- Ensemble des recettes et dépenses qui **affectent directement ou durablement** l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal, à l'exclusion de son entretien courant

Exercice propre

- Toutes les inscriptions relatives à l'exercice en cours (année N)

Exercice antérieur (=clos)

- Toutes les inscriptions dans le document de l'année en cours (année N) mais relatives à des recettes ou des dépenses concernant les années antérieures (N-1, N-2, N-3, etc.)

Etapes clés du budget

Classification fonctionnelle

Elle vise le domaine dans lequel s'exerce **l'intervention de la commune**. La fonction se rapporte donc à une branche d'activité, à une tâche effectuée ou à un service rendu par la commune

La classification fonctionnelle range les actions communales en fonctions principales **désignées par un seul chiffre**, chaque fonction pouvant être divisée en sous-fonctions désignées par un chiffre supplémentaire

Exemple :

- **Fonction 1** : administration générale
- **Fonction 7** : enseignement, culture, loisirs et culte

Classification économique

Elle vise le **moyen utilisé par la commune pour réaliser son intervention.** Ainsi dans chaque fonction, les recettes et les dépenses sont rassemblées par groupe de nature économique, séparément pour le service ordinaire et extraordinaire

Exemples :

- **111 : rémunérations du personnel**
- **12302 : fournitures administratives**
- **12402 : fournitures techniques**

Dépenses ordinaires

Fonctions	Total 000/75
000 Divers	0
009 Recettes & dépenses générales	3.200,00
019 Dette générale	0
029 Fonds	0
049 Impôts et Redevances	0
059 Assurances	47.800,00
123 Administration générale	908.143,11
129 Patrimoine privé	28.635,88
139 Services généraux	9.693,14
149 Calamités	0
159 Relations avec l'étranger	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0
369 Pompiers	126.701,30
399 Justice - Police	306.271,74
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	809.838,40
599 Commerce - Industrie	23.218,71
699 Agriculture	980,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	484.074,14
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0
749 Enseignement supérieur	0
759 Enseignement pour handicapés	0
767 Bibliothèques publiques	163.027,56
789 Education Popul. et Arts	377.104,75
799 Cultes	9.218,80
839 Sécurité et Assist. sociale	377.200,00
849 Aide sociale et familiale	112.646,46
859 Emploi	500,00
872 Institutions de soins	7.730,48
874 Alimentation - Eau	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	217.674,74
877 Eaux usées	24.689,69
879 Cimetières-Protec.environ.	30.749,58
939 Logement - Urbanisme	97.737,32
999 Total exercice propre	0
Total	4.166.835,80

Recettes ordinaires

Fonctions	Total 000/65
000 Divers	0
009 Recettes & dépenses générales	3.150,00
019 Dette générale	0
029 Fonds	539.195,00
049 Impôts et Redevances	2.735.479,64
059 Assurances	3.000,00
123 Administration générale	160.469,24
129 Patrimoine privé	31.428,88
139 Services généraux	0
149 Calamités	0
159 Relations avec l'étranger	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0
369 Pompiers	4.710,28
399 Justice - Police	8.900,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	111.656,74
599 Commerce - Industrie	81.527,49
699 Agriculture	789,82
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	332.710,96
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0
749 Enseignement supérieur	0
759 Enseignement pour handicapés	0
767 Bibliothèques publiques	54.918,26
789 Education Popul. et Arts	121.795,36
799 Cultes	4.332,41
839 Sécurité et Assist. sociale	0
849 Aide sociale et familiale	95.402,03
859 Emploi	0
872 Institutions de soins	0
874 Alimentation - Eau	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	1.400,00
877 Eaux usées	0
879 Cimetières-Protec.environ.	3.000,00
939 Logement - Urbanisme	22.856,00
999 Total exercice propre	0
Total	4.316.722,11

Dépenses extraordinaires

Fonctions	Total 000/95
000 Divers	0
009 Recettes & dépenses générales	0
019 Dette générale	0
029 Fonds	0
049 Impôts et Redevances	0
059 Assurances	0
123 Administration générale	40.100,00
129 Patrimoine privé	120.500,00
139 Services généraux	0
149 Calamités	0
159 Relations avec l'étranger	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0
369 Pompiers	0
399 Justice - Police	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	200.000,00
599 Commerce - Industrie	31.000,00
699 Agriculture	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	146.296,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0
749 Enseignement supérieur	0
759 Enseignement pour handicapés	0
767 Bibliothèques publiques	0
789 Education Popul. et Arts	17.821,95
799 Cultes	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0
849 Aide sociale et familiale	0
859 Emploi	0
872 Institutions de soins	0
874 Alimentation - Eau	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0
877 Eaux usées	20.445,35
879 Cimetières-Protec.environ.	0
939 Logement - Urbanisme	587.000,00
999 Total exercice propre	0
Total	1.163.163,30

Recettes extraordinaires

Fonctions	Total 000/85
000 Divers	0
009 Recettes & dépenses générales	0
019 Dette générale	0
029 Fonds	0
049 Impôts et Redevances	0
059 Assurances	0
123 Administration générale	16.000,00
129 Patrimoine privé	101.000,00
139 Services généraux	0
149 Calamités	0
159 Relations avec l'étranger	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0
369 Pompiers	0
399 Justice - Police	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	142.000,00
599 Commerce - Industrie	16.400,00
699 Agriculture	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	68.382,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0
749 Enseignement supérieur	0
759 Enseignement pour handicapés	0
767 Bibliothèques publiques	0
789 Education Popul. et Arts	2.821,95
799 Cultes	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0
849 Aide sociale et familiale	0
859 Emploi	0
872 Institutions de soins	0
874 Alimentation - Eau	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0
877 Eaux usées	0
879 Cimetières-Protec.environ.	0
939 Logement - Urbanisme	582.000,00
999 Total exercice propre	0
Total	928.603,95

Recettes

Recettes ordinaires

➔ Recettes de prestation

- ✓ Recettes résultant de la rétribution de prestations ou services rendus par la commune ou de la fourniture de biens

- ✓ Exemples : location de biens, recettes d'exploitation, vente de bois, contribution des parents aux frais de crèches

Recettes

Recettes ordinaires

➔ **Recettes de dette**

- ✓ Recettes provenant de créances du patrimoine communal
- ✓ Exemples : intérêts sur créances, intérêts de retard, dividendes, autrefois dividendes DEXIA

Recettes

Recettes ordinaires

➔ Recettes de transfert

- ✓ Recettes ou capitaux provenant d'autres pouvoirs publics, ménages ou entreprises

- ✓ <u>Concrètement :</u>

Fonds des communes

Taxes additionnelles IPP- PRI

Fiscalité locale (taxes et redevances)

Subsides

Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

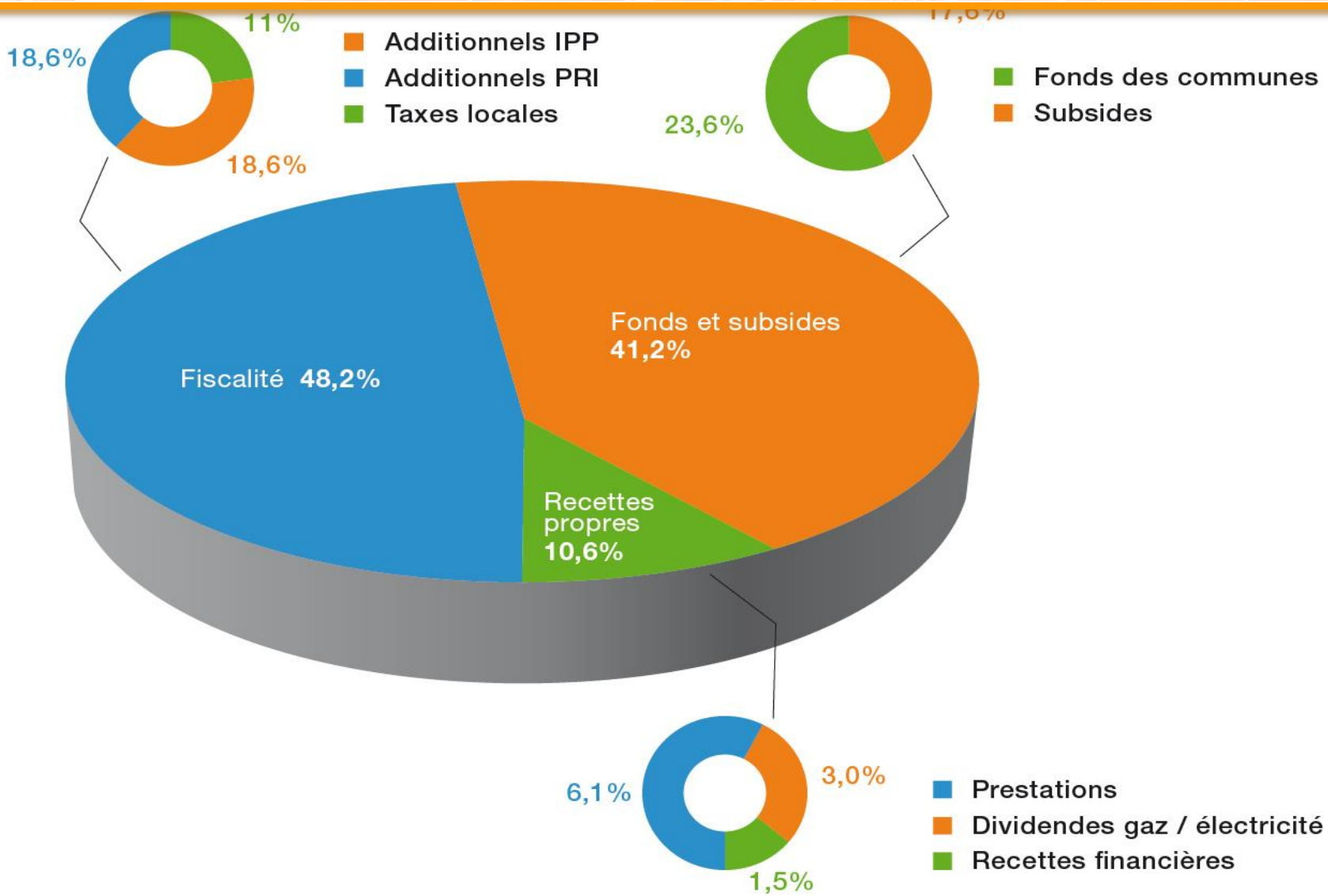
18,6%
11%
18,6%
Additionnels IPP
Additionnels PRI
Taxes locales
23,6%
Fonds des communes
Subsides
Fiscalité 48,2%
Fonds et subsides
41,2%
Recettes
propres
10,6%
6,1%
3,0%
1,5%
Prestations
Dividendes gaz / électricité
Recettes financières

Recettes extraordinaires

➔ **Recettes de transfert**

- ✓ Capitaux octroyés par des tiers et destinés au financement des dépenses d'investissement
- ✓ Exemples : subsides, dons, dédommagements en capital

➔ **Recettes d'investissements :** vente de bâtiments, terrains agricoles

Recettes extraordinaires

➔ Recettes de dette

- ✓ Recettes d'emprunt contractés par la commune, remboursements des crédits octroyés à des tiers etc, ventes de titres à revenus fixes

Dépenses ordinaires

➔ Dépenses en personnel

- ✓ Rémunération du personnel au sens large, c'est à dire y compris les charges

- ✓ <u>Exemples</u> :

- ✓ Traitements et salaires (statutaires, contractuels, APE)
- ✓ ONSS
- ✓ ONSSAPL
- ✓ Assurances du personnel
- ✓ Frais de déplacements etc.

Dépenses ordinaires

➔ Dépenses en fonctionnement

- ✓ Dépenses couvrant l'activité courante des services communaux

- ✓ <u>Exemples :</u>

- ✓ Fournitures administratives
- ✓ Frais de fonctionnement des bâtiments
- ✓ Frais énergétiques, carburants, assurances etc.

Dépenses

Dépenses ordinaires

➔ **Dépenses de transfert**

- ✓ Moyens financiers affectés par la commune au profit d'autres organismes du secteur public ou privé ou aux particuliers

- ✓ <u>Exemples</u> :

- ✓ Dotations à la zone de police
- ✓ Dotation au CPAS
- ✓ Subsides ordinaires aux Fabriques d'églises
- ✓ Dotation au service d'incendie
- ✓ Primes aux particuliers (isolation etc.)

Dépenses ordinaires

➔ Dépenses de la dette

- ✓ Dépenses effectuées pour le remboursement des emprunts contractés par la commune

- ✓ <u>Exemples :</u> intérêts débiteurs sur comptes courants

Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

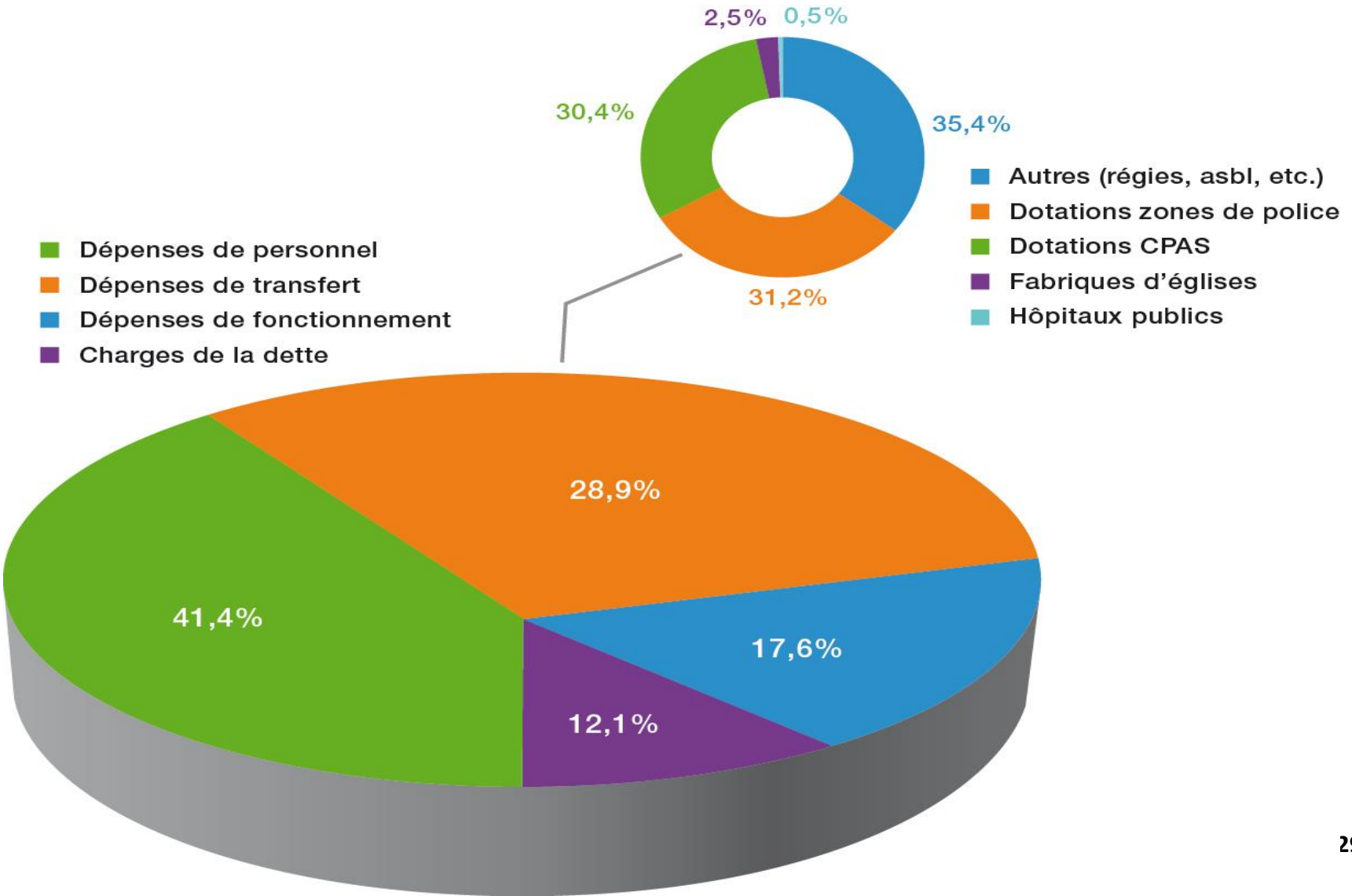
2,5%
0,5%
30,4%
35,4%
31,2%
Autres (régies, asbl, etc.)
Dotations zones de police
Dotations CPAS
Fabriques d'églises
Hôpitaux publics
Dépenses de personnel
Dépenses de transfert
Dépenses de fonctionnement
Charges de la dette
28,9%
41,4%
17,6%
12,1%

Dépenses extraordinaires

➔ Dépenses de transfert

- ✓ Moyens financiers affectés par la commune à titre de participation dans des investissements

- ✓ <u>Exemples</u> : subside à une fabrique d'église pour la réparation de son clocher

Dépenses extraordinaires

➔ Dépenses d'investissement

- ✓ Dépenses relatives à l'accroissement ou à l'amélioration du patrimoine du patrimoine communal

- ✓ <u>Exemples :</u>

- ✓ Achat, rénovation ou construction de bâtiments
- ✓ Routes
- ✓ Achats de matériel (ex : balayeuses, épandeuses, mobilier etc.)
- ✓ Achat œuvres d'art
- ✓ Etc.

Dépenses extraordinaires

➔ Dépenses de la dette

- ✓ Dépenses provenant d'opérations financières en capital

- ✓ <u>Exemple :</u> Crédits et participations octroyés (ex : participation au capital d'une intercommunale), remboursement anticipé d'emprunts capitaux etc.

Avez-vous des questions?